

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	29

Vote
UNANIMITE Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 30 septembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 24/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 24/09/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes CORMIER Véronique, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINÉ Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUREAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent.

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHE Isabelle donne pouvoir à M. FOUCHARD Stéphane, Mme CHAUVEAU Cécile donne pouvoir à M. HUREAU Laurent, Mme MASSE Karine donne pouvoir à Mme PAQUIER Monique, Mme MORGANT Nathalie donne pouvoir à Mme MIRGAINÉ Christine, Mme RENAUT Martine donne pouvoir à M. HERVE Yves-Maire. M. BRIONNE Alain donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent, M. CHAUVEAU Pascal donne pouvoir à M. LEPETIT Jean-Pierre

Absentes : Mme HATTON Anita, Mme TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. LEPETIT Jean-Pierre

DEL2025-075 – Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'accueil des « Rencontres d'automne des enseignants artistiques de la Sarthe »

Rapporteur : Mme PREZELIN Séverine

Les « rencontres d'automne des enseignants artistiques de la Sarthe » auront lieu le 9 octobre 2025 et se dérouleront à l'école communautaire de musique CITEZARTS à Parigné-l'Évêque. Dans le cadre de la convention de mise à disposition des locaux, la Communauté de Communes met à la disposition du Département les locaux de l'école communautaire ainsi que le matériel nécessaire au déroulement de la journée et organise également, en partenariat avec la Commune de Parigné-l'Évêque, la mise à disposition de la salle du Foyer Loisirs pour le temps du repas du midi. Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la convention de mise à disposition des locaux au profit du Département de la Sarthe et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux au profit du Département de la Sarthe dans le cadre des « rencontres d'automne ».

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tout nécessaire à son application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

A Parigné-l'Évêque, le 30/09/2025

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. Jean-Pierre LEPETIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250930-DEL2025-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025